

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 1 pouvoir

Date de convocation
22 septembre 2016

Date d'affichage
22 septembre 2016

L'an deux mille seize, le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOURougane, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY, Patrick VANET.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Colette PERNET.

Représentés : Gérard KESTLER par Patrick VANET.

Monsieur Thierry BESSON a été nommé secrétaire

Objet : **CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR DES SERVICES SCOLAIRES/ PÉRISCOLAIRES/ EXTRA-SCOLAIRES/ ENTRETIEN**

N° de délibération : **2016_09_30_05**

Rapporteur : **Dominique DETERM**

Les activités périscolaires et extra-scolaires occupent une place prépondérante dans notre commune.

Dans un souci de qualité et de sécurité, tous nos accueils sont déclarés à la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations).

La réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports nous impose des taux d'encadrement bien précis.

Les services périscolaires et extra-scolaires sont essentiellement assurés par du personnel émanant du service animation, éducation et entretien.

Ces services sont gérés par des responsables d'équipe.

Le service entretien est géré quant à lui par la chef de service des ressources humaines. Ses missions quotidiennes ne lui permettent plus aujourd'hui d'appréhender les nouvelles missions en ressources humaines, tant au niveau de la formation que de la prévention des risques professionnels.

Aussi, compte tenu de l'exigence que requièrent les services périscolaires et extra-scolaires, il convient de revoir notre organisation.

Le recrutement d'un chef de service qui managerait les équipes et mettrait en œuvre les projets éducatifs définis dans le cadre du PEDT (projet éducatif territorial) s'avère indispensable.

Notre choix se porterait au minimum sur un agent de catégorie B (animateur ou rédacteur ou technicien territorial, titulaire ou contractuel) compte tenu des compétences requises pour occuper ce poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 12 septembre 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 20 septembre 2016 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE la création d'un poste de catégorie B.

DIT que ce nouveau poste sera ajouté au tableau des effectifs.

Résultat du vote :

- Voix pour : 20

- Voix contre : 2

- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire


Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 06/10/2016 à 11:02:03
Référence : 0259b37e8be2a6cb238fcc3f0301b5fc6f9c1e46